

Déclaration d'accessibilité du parcours de souscription Garance

<https://souscription.garance.com/>

1. Introduction

Garance s'engage à rendre accessible son parcours de souscription en ligne (<https://souscription.garance.com/GEP/simulation/introduction>) et <https://souscription.garance.com/vivacite/simulation/introduction> pour le Plan Epargne Retraite Multi-supports conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette déclaration concerne l'ensemble des étapes du parcours de souscription client, dans le respect du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Elle s'appuie sur l'audit RGAA 4.1.2 réalisé par le cabinet Temesis sur l'environnement de test (<https://projet-selfcare.vercel.app/GEP/simulation/introduction>, identique au site en production, mais non encore déployé à cette date.

2. État de conformité

Le parcours de souscription Garance est partiellement conforme au RGAA 4.1.2, avec un taux de conformité de 42,86 % selon l'audit réalisé du 26/02/2024 au 08/03/2024. Cette évaluation met en lumière des écarts significatifs, dont la correction est en cours de planification et de mise en œuvre.

3. Résultats des tests

L'audit a porté sur les pages suivantes :

- Introduction
- Questionnaire
- Résultat
- Simulation personnalisée

- Souscription
- Récapitulatif

Sur 106 critères RGAA :

- 24 sont conformes
- 32 non conformes
- 50 non applicables

Au total, 78 problèmes d'accessibilité ont été relevés :

- 10 points bloquants (ex : absence d'alternative aux graphiques, navigation clavier, gestion du focus)
- 64 points majeurs (ex : contrastes insuffisants, structuration des titres, ordre de tabulation, alternatives textuelles)
- 4 points mineurs.

7 problèmes ont été corrigés à ce jour par Garance, et doivent être revalidés dans un prochain audit :

- **Images décoratives et icônes** : Ajout des attributs `aria-hidden="true"` et `focusable="false"` sur les icônes ; SVG décoratifs mis à jour conformément au rapport RGAA ; le logo Garance est maintenant accessible avec `alt="Garance"`
- **Gabarits et structure HTML** : Corrections effectuées
- **Navigation et Page Load** : Problèmes de focus et de navigation corrigés.
- **Composants** : Composants revus selon les recommandations
- **Graphiques et tooltips** : Accessibilité des graphes et infobulles assurée
- **Formulaires** : Champs, labels et messages d'erreur corrigés
- **Combobox** : Accessible via tabulation, Comportement conforme aux recommandations

4. Contenus non accessibles

À ce jour, certaines fonctionnalités et contenus du parcours de souscription ne sont pas encore accessibles :

- Graphiques interactifs sans alternative textuelle ou tabulaire
- Navigation clavier complexe ou incohérente

- Contrastes insuffisants sur certains textes et éléments graphiques
- Titres et zones de contenu mal structurés
- Absence d’alternatives pour certains éléments visuels et messages d’erreur
- Problèmes d’association des étiquettes de formulaire.

5. Exemptions et dérogations

Conformément à la réglementation, certains contenus sont exemptés de l’obligation d’accessibilité, notamment :

- Documents bureautiques publiés avant le 23 septembre 2018, sauf s’ils sont nécessaires à une démarche administrative courante
- Contenus de tiers non développés ou contrôlés par Garance
- Contenus patrimoniaux ou archives non mis à jour depuis 2019

6. Établissement de cette déclaration :

Cette déclaration d’accessibilité a été établie le 16 juin 2025 sur la base d’un audit réalisé par le cabinet Temesis, du 26 février au 8 mars 2024. Elle sera révisée annuellement pour tenir compte des évolutions, des corrections apportées et des retours utilisateurs.

7. Retour d’information et contact :

Si vous constatez un défaut d’accessibilité vous empêchant d’accéder à un contenu ou à une fonctionnalité du parcours de souscription, vous pouvez contacter :

- Référent accessibilité numérique : accessibilite@garance.com
- Service client Garance

8. Voies de recours

Si la réponse apportée n’est pas satisfaisante, vous pouvez saisir :

- Ecrire au **défenseur des droits** via le formulaire en ligne : <https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>
- Contacter **le délégué du Défenseur des droits dans votre région**

- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07

Annexe - liste des critères non conformes

- 1.1 Des images porteuses d'information n'ont pas d'alternative textuelle
- 1.2 Des images décoratives ne sont pas correctement ignorées par les technologies d'assistance.
- 1.3 – Des alternatives textuelles d'images porteuses d'information ne sont pas pertinentes.
- 1.6 – Des images porteuses d'information n'ont pas de description détaillée lorsque nécessaire.
- 3.1 – Des informations sont transmises uniquement par la couleur.
- 3.2 – Des contrastes entre couleur de texte et couleur d'arrière-plan ne sont pas suffisamment élevés.
- 3.3 – Des éléments graphiques ou composants d'interface n'ont pas un contraste suffisant.
- 4.8 – Des médias non temporels ne possèdent pas d'alternative.
- 4.12 – Des médias non temporels ne sont pas contrôlables au clavier ou au dispositif de pointage.
- 4.13 – Des médias temporels ou non temporels ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance.
- 7.1 – Des scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance.
- 7.5 – L'utilisation de certains scripts perturbe les technologies d'assistance.
- 8.2 – Du code source généré n'est pas valide selon le type de document spécifié.
- 8.6 – Des titres de page ne sont pas pertinents.
- 8.7 – Des cadres n'ont pas de nom.
- 9.2 – Les feuilles CSS ne sont pas utilisées correctement pour contrôler la présentation du contenu.
- 10.5 – Des déclarations CSS de couleurs de fond ou de texte sont mal utilisées.
- 10.6 – Des éléments recevant le focus, le pointage ou une action utilisateur ne respectent pas les règles d'accessibilité.

- 11.1 – Des champs de formulaire n’ont pas d’étiquette.
- 11.5 – Des champs de même nature ne sont pas regroupés dans les formulaires.
- 11.6 – Des regroupements de champs de même nature n’ont pas de légende.
- 11.7 – Des légendes associées à des regroupements de champs ne sont pas pertinentes.
- 11.10 – Le contrôle de saisie dans certains formulaires n’est pas utilisé de manière pertinente.
- 11.13 – La finalité de certains champs de saisie ne peut pas être déduite pour le remplissage automatique.
- 12.6 – Des zones de regroupement de contenus ne peuvent pas être atteintes ou évitées facilement.
- 12.7 – Des pages web ne proposent pas de lien d’évitement ou d’accès rapide à la zone de contenu principal.
- 12.8 – L’ordre de tabulation n’est pas cohérent.